

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 11 mars 2024

Délibération ou arrêté n° 8

Date de convocation :
05/03/2024

Date d'affichage :
14/03/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 2

Le Maire ne prend pas part au vote

Objet :

Compte Administratif 2023 -
Commune

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
12/03/2024

Et publication et notification
du 14/03/2024

L' an deux mille vingt quatre, le onze mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Étaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie – Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aires Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Claire Lecot – Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Étaient excusés : Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Régis Lecot
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Mme Anne Lebrun - Merlin a été élue secrétaire de séance.

Sous la présidence provisoire de M. Claude Merlin, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023.

Hors de la présence de M. Thierry LINEATTE, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Anne Lebrun – Merlin

Le Président

